

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de
communes Sauer Pechelbronn

séance du 05/07/2016

Date de la convocation:
28/06/2016
Date d'affichage:
29/06/2016

L' an 2016 et le 5 Juillet à 19 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 23

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Absent(s) : M. SCHERTZ Christophe

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme DESCHLER Annie à M. NICASTRO Gérard, MM : SCHLOSSER Charles à M. ISEL Roger, SITTER Pierrot à Mme ROTH Marie-Louise, WERNERT Stéphane à M. PFEIFFER Dominique

Excusé(s) : Mmes : DUTEY Sylvie, HASENFRATZ Rachel, LEDIG Evelyne, MM : KAISER Francis, OTT Alexis, SUSS Charles, THALMANN Alfred

Secrétaire de séance :
M. MULLER Jean.

Réf : 091/2016
Vote : A la majorité
Pour : 21
Contre : 2
Abstentions : 4
Mention exécutoire : Non

091/2016 : Relais Informations Service (RIS) : entretien des panneaux et de leurs abords : conventions entretien.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes,

Considérant les panneaux d'information « Relais Informations Services » (RIS) implantés par la communauté de communes sur le territoire,

Vu la proposition de convention fixant les modalités d'entretien et de maintenance des RIS implantés sur le territoire,

Vu l'avis de la commission tourisme, culture et loisirs en date du 21.06.2016,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président M. Jean-Marie HAAS,

Envoyé en préfecture le 08/07/2016
Reçu en préfecture le 08/07/2016
Affiché le 
ID : 067-200013050-20160705-D_CC_091_2016-DE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité, deux voix contre, quatre abstentions, décide :

- **D'approuver les modalités d'entretien et de maintenance des R.I.S. intercommunaux tels que prévus dans les conventions d'entretien,**
- **D'autoriser le président à signer les conventions d'entretien des R.I.S. intercommunaux implantés sur le territoire.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 06/07/2016

*Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623
du 22 juillet 1982*

Le président,
Jean-Marie HAAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS
PREFECTURE DE HAGUENAU -
WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

